

Règlement du concours

"Les Faux'airs, ou la revisite d'une œuvre d'art connue"

Qui peut concourir ?

- Le concours est ouvert à tous les habitants du territoire du PEL (Atton, Autreville-sur-Moselle, Bezaumont, Bouxières-sous-Froidmont, Champey-sur-Moselle, Landremont, Lesmenils, Loisy, Millery, Morville-sur-Seille, Port-sur-Seille, Sainte-Geneviève, Ville-au-Val, Vittonville) ok
- Il est également ouvert aux structures collectives du territoire du PEL (écoles, périscolaires, crèches, EHPAD, associations...)

Dates du concours :

- Le concours se déroulera du mardi 15 décembre 2020 au dimanche 17 janvier. Les résultats seront dévoilés le vendredi 5 février 2021.
- Les inscriptions et les réalisations pourront être envoyées jusqu'au dimanche 17 janvier au soir. Passé cette date, les œuvres ne pourront plus faire partie de la sélection soumise aux votes.

Comment participer ? / Modalité d'inscription :

- Pour participer au concours, vous devez remplir le bulletin d'inscription et le signer.
- La signature de tous les participants à la réalisation du projet doit figurer sur le bulletin, sans quoi la participation ne pourra être effective :
 - Toute personne majeure
 - Toute personne mineure, en plus de l'autorisation du ou des représentants légaux.
 - Pour les structures collectives, la signature du responsable du groupe doit, au même titre que celle des participants mineurs et des responsables légaux, figurer sur le bulletin
- Il est nécessaire d'avoir un référent du groupe inscrit (pour faciliter les échanges).
- Pour valider votre participation, merci de nous faire parvenir par mail à l'adresse faux.airs@gmail.com :
 - L'œuvre de base (+ Titre)
 - L'œuvre réalisée (+ Titre choisi et prénom des participants)
 - Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé

A propos des œuvres choisies et des modalités d'envoi :

- L'œuvre choisie doit être une œuvre connue et grand public.
- Elle doit faire partie de l'une des trois catégories suivantes :
 - Tableaux : tableau classique, contemporain, figuratif, nature morte
 - Affiche : films, dessins animés, pochette d'album
 - Sculpture : classique ou moderne
- Votre photo devra faire au minimum 3200 x 2400 pixels ou 27 x 20 cm en 300 dpi et une taille maximale de 10 Mo. Pour les photos avec un ratio différent, une bordure pourra être ajoutée à la photo pour garder la proportionnalité
- Votre photo sera développée, à nos frais, en vue de l'exposition.
- Nous ajouterons sur la photo, un numéro (dans l'ordre d'arrivée), le titre choisi de l'œuvre ainsi que les prénoms des participants.
- Il n'est possible de présenter que deux photos de deux catégories différentes par foyer/groupe/structure

A propos de la diffusion - droits à l'image, d'auteur et d'utilisation :

- Le référent contact doit faire partie des créateurs de l'œuvre déposée.
- Vous autorisez le PEL - Familles Rurales à utiliser votre photo sur tout support servant à faire la promotion de ce concours (presse écrite, tracts, internet, réseaux sociaux, exposition...)

Comment gagner et quoi ?

- Les prix attribués :
 - Le **prix du public** (accessible sur le groupe facebook Les Faux'Airs) : œuvre la plus likée. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué par nos soins.
 - Les **prix du jury** :
 - L'œuvre la plus fidèle
 - L'œuvre la plus revisitée
 - L'œuvre la plus humoristique
 - Le prix de l'œuvre réalisée par une structure collective
 - Dans une démarche de soutien aux commerçants locaux, les gagnants se verront remettre des entrées pour le Cinéma le Concorde à Pont-à-Mousson) et/ou chèque cadeau à la librairie Papier cadeau de Pont-à-Mousson. La structure gagnante recevra un chèque cadeau pour La Caverne du Gobelin à Pont-à-Mousson